

**Service Universitaire de Psychiatrie de l'Enfant et de l'Adolescent**

**PCO-Yvelines**

**PLATERFORME DE COORDINATION ET D'ORIENTATION**

**POUR LES ENFANTS PRESENTANT DES TROUBLES DU NEURO-DEVELOPPEMENT**

**Pour qui ?**

Pour les enfants de moins de 7 ans présentant des troubles du neuro-développement (TND).  
Leur prise en charge précoce est une priorité.

La plateforme de Coordination et d'Orientation des Yvelines (PCO-Y) est un dispositif qui vise à organiser le parcours d'évaluation et de prise en charge des enfants de moins de 7 ans habitant le département des Yvelines (78), pour lesquels un trouble du neuro-développement est évoqué par le Médecin adresseur.

**Une équipe pluridisciplinaire composée d'un chef de service, de deux neuropédiatres, de deux psychologues, d'une assistante sociale et d'une assistante médico-administrative.**

**Les apports de la plateforme de coordination et d'orientation et des partenaires ?**

- Appuyer les professionnels de première ligne dans le repérage précoce (guide TND).
- Accélérer l'accès à un diagnostic.
- Orienter rapidement vers un parcours de soin coordonné pour chaque famille.
- Valider l'attribution des « forfaits précoces » pour une évaluation et/ou prise en charge rapide.
- Coordonner les professionnels de santé ayant contractualisé avec la plateforme.
- Prévenir l'errance diagnostique et thérapeutique, ainsi que le risque de sur-handicap.
- Etablir un parcours de repérage et d'interventions en conformité avec les recommandations de l'HAS (Haute Autorité de Santé).

**Nous contacter**

Permanence téléphonique : 01 39 63 91 08

Les lundis après-midi de 13 h 30 à 16 h 30

Les mardis, mercredis et jeudis matins de 9 h à 12 h

Courriel : [pcoyvelines@ch-versailles.fr](mailto:pcoyvelines@ch-versailles.fr)

Site internet du Centre Hospitalier de Versailles sur lequel vous trouverez des informations et les documents utiles : [www.ch-versailles.fr](http://www.ch-versailles.fr)

### **Accès à la PCO-Yvelines (Plateforme de Coordination et d'Orientation)**

L'orientation vers la plateforme ne peut intervenir qu'après consultation auprès d'un Médecin qui adresse à la plateforme. Le dossier à renseigner est disponible sur le site internet : [www.ch-versailles.fr](http://www.ch-versailles.fr)

Il comprend :

- Le livret de repérage des signes d'alertes à remplir par le Médecin de première ligne (Médecin généraliste, Pédiatre, Médecin de PMI, Médecin scolaire) ;
- Une fiche de renseignement à remplir par la famille.

Vous êtes Médecin ayant repéré des éléments d'alerte chez un enfant :

- Vous pouvez remplir le guide disponible sur notre site pour adresser l'enfant et sa famille à la PCO ;
- Vous pouvez également saisir la plateforme pour une aide à l'orientation.

Vous êtes parent :

- Vous devez compléter le dossier disponible sur le site internet : [www.ch-versailles.fr](http://www.ch-versailles.fr) et le joindre au livret rempli par le Médecin. Ces documents ainsi que l'attestation d'assurance maladie sera à adresser à la PCO par courrier postal ;
- L'équipe s'engage, après réception d'un dossier complet, à donner un avis rapide concernant l'orientation et le parcours de soins coordonné, en fonction des éléments cliniques rapportés dans le dossier.

Plusieurs orientations peuvent être présentées à la famille :

- Accueil et intervention au sein d'une structure associée à la plateforme ;
- Orientation vers le parcours de bilan et d'intervention en libéral ;
- RDV de suivi réguliers avec le Médecin Traitant avant de décider d'éventuelles interventions.

### **Comment se rendre à la Pcoyvelines du Centre Hospitalier de Versailles ?**

**ADRESSE : Site Maison DESPAGNE – 50 rue Berthier, 78000 VERSAILLES**

En train :

Gare de Versailles Rive Droite.

Gare de Versailles Rive Gauche, Versailles Chantiers – prendre ensuite le bus.

En bus :

- Bus n°1 - n°4 – n°3 – n°14 : arrêt Gare Rive Droite

En voiture :

Place de stationnement payant de Versailles.

**Pour plus de renseignements : [www.ch-versailles.fr](http://www.ch-versailles.fr)**

Si vous ne résidez pas dans les Yvelines, il existe d'autres plateformes de coordination et d'orientation :

[www.handicap.gouv.fr/plateformes-tnd](http://www.handicap.gouv.fr/plateformes-tnd)